



LE MONITEUR.fr

L'ACTUALITÉ EN CONTINU ET LES SERVICES DE LA CONSTRUCTION

<http://www.lemoniteur.fr/195-batiment/article/actualite/847434-rehabilitation-energetique-en-vue-pour-douze-batiments-franciliens>

Réhabilitation énergétique en vue pour douze bâtiments franciliens

| 01/04/2011 | 14:44 | Bâtiment

L'Ademe et la Région Ile-de-France ont dévoilé le 1er avril la liste des douze bâtiments franciliens dont elles financeront la réhabilitation énergétique, suite à un appel à projets lancé en 2010.

Pour cette première session de l'appel à projets « Réhabilitation durable », vingt-sept dossiers ont été reçus. Vingt-et-un ont passé avec succès la contre-expertise technique (voir ci-dessous), et ont été présentés au jury pour la phase de sélection qui s'est déroulée le 10 décembre 2010. Douze projets, dont la liste a été dévoilée le 1er avril 2011 (voir ci-dessous), ont finalement été retenus. Ils bénéficieront d'aides financières pour un montant total de 2 933 100 euros de la part de l'Ademe (1 266 550 euros) et/ou de la Région Ile-de-France (1 666 550 euros). Un suivi durant une période maximale de trois ans sera instauré pour certains des projets lauréats.

Thématiques

Deux thématiques étaient particulièrement concernées. D'une part, la réhabilitation des logements collectifs et des bâtiments tertiaires publics et privés ; deux secteurs qui présentent les plus forts enjeux en matière de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre en Ile de France. Et d'autre part, la volonté d'atteindre une consommation finale, après réhabilitation, inférieure au niveau du Label BBC Rénovation, donc au-delà des objectifs fixés par les lois Grenelle. A noter que la seconde session de l'appel à projets « Réhabilitation Durable » sera lancée courant avril 2011. Le cahier des charges et le dossier de candidature seront téléchargeables sur le site Internet de la direction régionale de l'Ademe Ile-de-France : <http://ile-de-france.ademe.fr/>

FOCUS

Les lauréats

Deux projets en tertiaire privé

- Foncière Franklin (dont l'actionnaire de référence est la Caisse des Dépôts et le maître d'ouvrage est AEW Europe) : Immeuble de bureaux à Paris (8e)
- SCPI Investipierre : Immeuble de bureaux à Vélizy-Villacoublay (Yvelines)

Deux projets en tertiaire public

- Mandres les Roses : Institut Beauséjour à Mandres les Roses (Val-de-Marne)
- Rueil-Malmaison : Activités socio-éducatives à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine)

Huit projets en logements collectifs

- ICF la Sablière : 161 logements à Paris (14e)
- Logirep : 231 logements à Vitry sur Seine (Val-de-Marne)
- SIEMP : 20 logements à Paris (11e)
- FSM : 39 logements à Fontainebleau (Seine-et-Marne)
- I3F : 80 logements à l'Ile-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)
- Valophis Habitat : 452 logements à Vitry sur Seine (Val-de-Marne)
- Antin résidence : 134 logements à Pomponne (Seine-et-Marne)
- FSM : 15 logements à Avon (Seine-et-Marne)

FOCUS

Méthodologie de sélection

Les dossiers de projets reçus lors de la première session de l'appel à projets « Réhabilitation Durable » ont fait l'objet d'une première présélection par l'Ademe et la Région sur la base de leur éligibilité technique.

Suite à cette première étape, une expertise des études énergétiques par les bureaux d'études techniques « Tribu Energie » et « LBM Energie » a été réalisée pour chaque projet présélectionné. De façon synthétique, les expertises énergétiques ont indiqué :

- Un avis sur la fiabilité des consommations énergétiques prévisionnelles, au vu de la conception globale des bâtiments, des performances des matériaux, des éléments d'enveloppe et des équipements, des conditions climatiques liées au projet, et plus généralement au vu de la qualité de l'étude énergétique.
- Des recommandations de modifications éventuelles des projets pour respecter la performance énergétique exigée dans le cahier des charges de l'appel à projets régional.

Ekopolis (Pôle de ressources francilien pour l'aménagement et la construction durables) s'est ensuite livré à une analyse architecturale. Les sept critères suivants ont fait l'objet d'un avis intermédiaire, avant un paragraphe de conclusion générale, qui a permis de dégager les points forts et ceux à améliorer :

1. Montage, conduite et gestion de l'opération
2. Insertion urbaine
3. Dimension esthétique
4. Fonctionnalité, habitabilité et valeur d'usage
5. Dimension environnementale
6. Choix constructifs et techniques
7. Caractère innovant du projet

| Source LE MONITEUR.FR